

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 7 septembre 2021, à 19 heures

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire  
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère  
Madame Louise Lévesque, conseillère  
Madame Guylaine Marin, conseillère  
Madame Mélodie Chesnel, conseillère  
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller

Sont absent (e)s :

Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, M. Yves Sohier, maire, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
4. Adoption des comptes pour paiement
5. Résolution : Inspection mécanique des véhicules de la municipalité
6. Résolution : Dépôt de projet auprès du Fonds canadien de revitalisation des communauté - Québec
7. Résolution : Location du bâtiment pour le scrutin du 20 septembre 2021 – Élections Canada
8. Résolution : Achat d'un petit réfrigérateur
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 90 040.74\$

### **RÉSOLUTION 2021-09-72 – INSPECTION MÉCANIQUE DES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre a l'obligation légale de faire effectuer l'inspection mécanique de ses 2 camions Dodge Ram, et ce, annuellement afin d'être conforme à la réglementation en vigueur sur les véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre a reçue de la Société de l'assurance automobile du Québec l'avis relative à ce sujet et que celle-ci doivent être faites au plus tard le 31 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU que la municipalité de La Martre prenne les mesures nécessaires afin de faire effectuer les inspections mécaniques requises afin de valider la conformité de ses véhicules.

### **RÉSOLUTION 2021-09-73 – DÉPÔT DE PROJET AUPRÈS DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS - QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) a pour but d'aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds vise à soutenir les organisations à but non lucratif, les municipalités et d'autres groupes communautaires ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU :

1. QUE la municipalité de La Martre montre un projet afin d'améliorer ses infrastructures municipales et touristiques ;

2. QUE la municipalité de La Martre dépose son projet auprès du Fonds canadien de revitalisation des communautés.

**RÉSOLUTION 2021-09-74 – LOCATION DU BÂTIMENT MUNICIPAL POUR LE SCRUTIN DU 20 SEPTEMBRE 2021**

CONDISÉRANT QU'Élections Canada a demandé à la municipalité de La Martre d'utiliser l'édifice municipal pour la tenue de son scrutin du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre ne voit pas d'inconvénient à mettre son édifice à la disposition d'Élections Canada ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE signe, avec Élections Canada, un bail de location pour la tenue de leur scrutin du 20 septembre 2021.

**RÉSOLUTION 2021-09-75 – ACHAT D'UN PETIT RÉFRIGÉRATEUR**

CONDISÉRANT QUE le réfrigérateur de la municipalité ne fonctionne plus bien et qu'il a besoin d'être remplacé;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à l'achat d'un nouveau réfrigérateur d'une valeur de 200.00\$ à 300.00\$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Le maire et les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19h22.

---

Yves Sohier  
Maire

---

Mélanie Lévesque  
Directrice générale et secr.-trésorière